

localnova

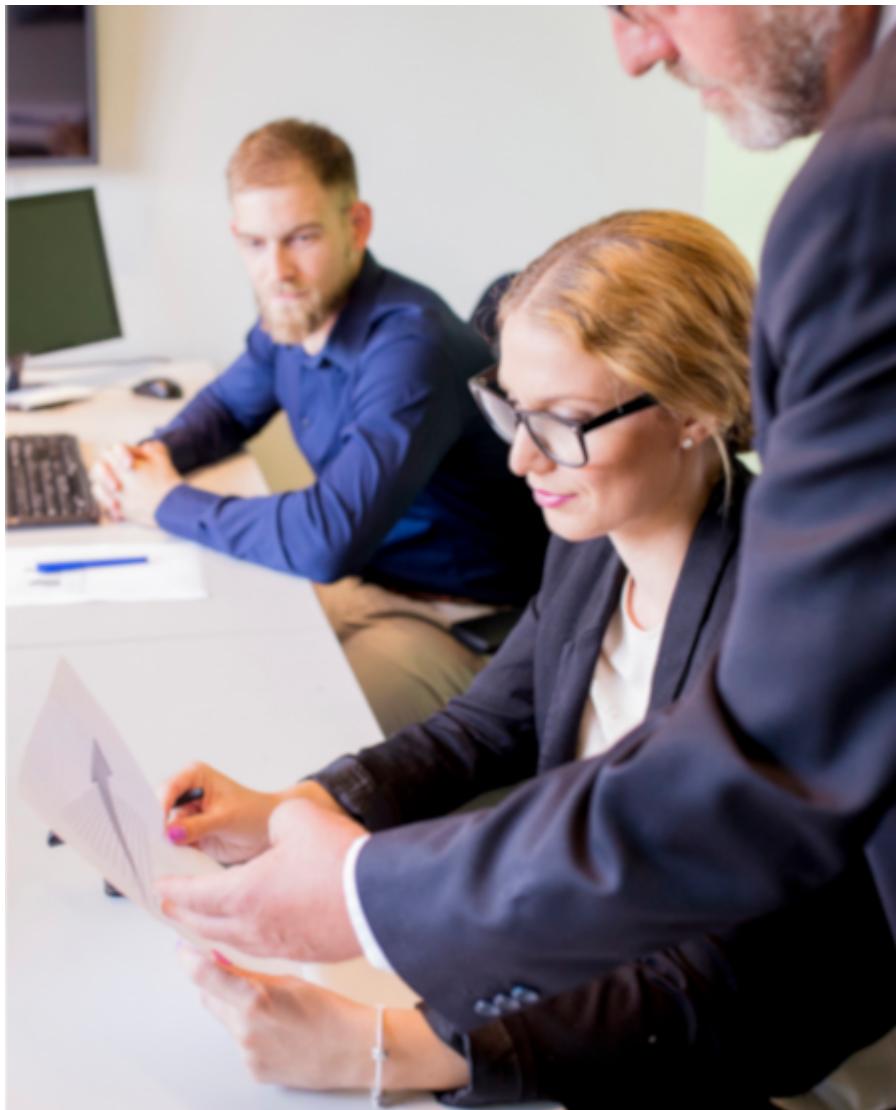
ROB

MESNILS-SUR-ITON

LocalBudget

localbudget

L'intelligence économique
pour les collectivités locales



Rapport d'orientation budgétaire

**MESNILS-SUR-ITON
ROB 2026**

PLF 2026 : Orientations Générales

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€);

- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cette objectif reste toutefois fortement incertain. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0,7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025 et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi débutera à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que «les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031», et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Le nombre de communes touchées par le DILICO : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le versement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Housse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

PLF 2026

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 29 janvier 2026, le budget primitif 2026

sera, quant à lui, présenté lors du conseil municipal suivant.

Les éléments à noter dans le projet de Loi de finances pour 2026 ayant un impact direct sur notre commune sont :

- Un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025 mais une hausse de la DSR de 150 M€.
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL : + 3 points par an pour la partie retraite jusqu'à 2028, c'est la 2ème année (hausse de 10 k€ sur le CA 25 par rapport à 24).
- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui devrait s'établir entre 1,1 et 1,3 % (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024 et +7,1% en 2023).

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

C'est un PLF de plus présenté dans un contexte d'incertitudes au niveau international mais aussi national. C'est la première fois qu'il n'est pas voté avant le 31/12/N-1.

Outre le contexte politique national relativement précaire : le déficit public atteint 3 416 Milliards à la fin du 2ème trimestre 2025, soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. les agences de notation ont à nouveau dégradé la notation souveraine

de la dette française (Agence France Trésor).

La banque de France anticipe une remontée du Taux de chômage qui atteindrait 7,6 % en 2026.

L'inflation confirmerait son ralentissement pour s'élever en moyenne à 1 % sur 2025 et une prévision à 1,3 % pour 2026. C'est visiblement le seul élément positif.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Il faut reconnaître l'absence d'éléments positifs sur la situation politique, économique, internationale, climatique, ... Cet état nous conduit à être très prudent dans toutes nos projections sans pour autant "tomber dans la morosité".

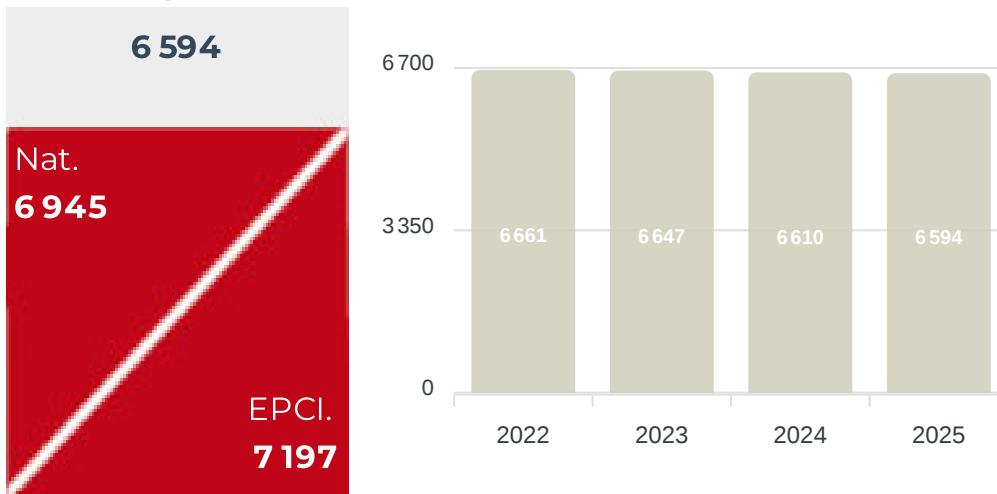
Il nous faut poursuivre l'engagement sur l'attractivité de notre commune en continuant :

- à travailler sur nos centre bourgs (Damville et Condé),
- à réfléchir et mettre en place de nouvelles voies douces, à restaurer les mares,

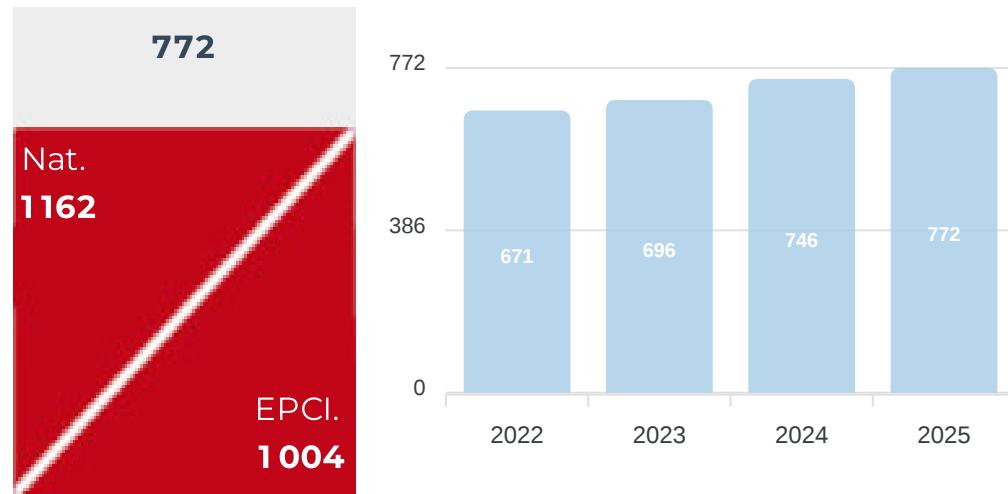
- à investir sur notre voirie, enfouir nos réseaux, poursuivre la couverture en défense incendie,
- à accompagner financièrement et logistiquement le tissu associatif dynamique de notre territoire. Les bénévoles engagés le méritent que ce soit sur les domaines de la culture, du sport ou du social.
- à répondre à nos obligations d'employeur tout nous en rendant attractif en accompagnant le personnel à la formation, en améliorant leurs conditions de travail.
- à faciliter la vie de nos habitants via nos services.

DONNÉES GÉNÉRALES

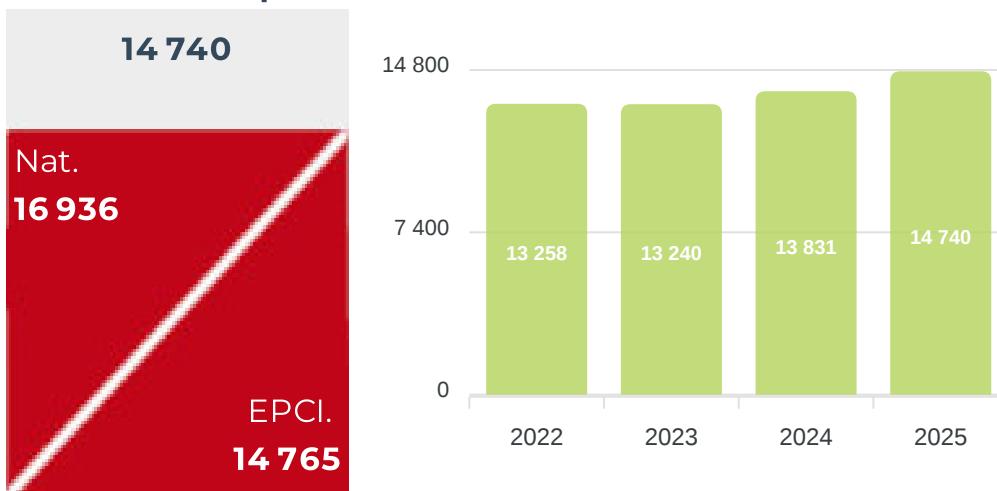
Population DGF



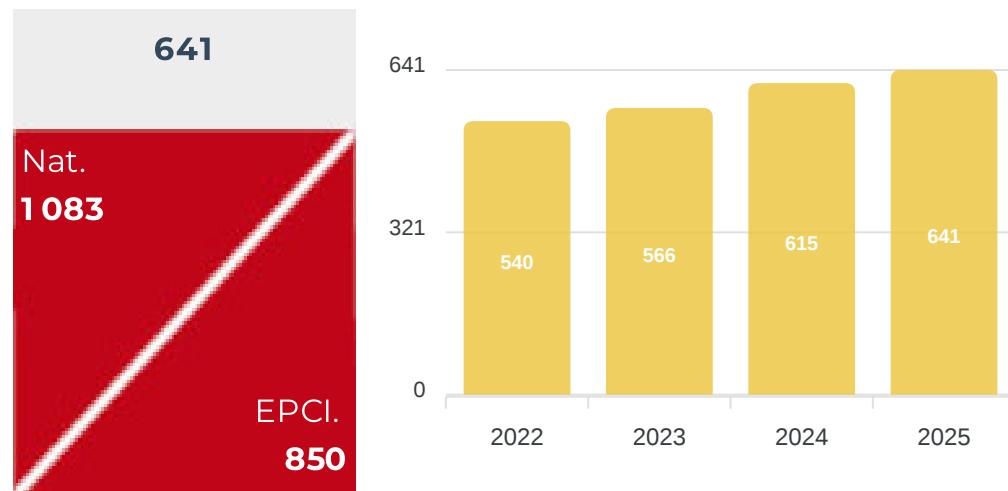
Potentiel financier en €/hab.



Revenu par habitant



Potentiel fiscal en €/hab.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Dans ce document, nous intégrons les CA 22, 23, 24, le CAP 25 ainsi qu'un BP Prévisionnel 26 afin d'avoir un maximum d'éléments de comparaison.

Le BP 26 pourra être différent du BPP 26 présent dans ce rapport.

Depuis le CA 24, nous avons renoué avec une épargne nette nous permettant d'autofinancer à minima nos investissements de fonctionnement.

Le CAP 25 devrait nous permettre une épargne nette de l'ordre de 400 k€.

Les 1ères projections de fonctionnement dans la continuité nous permettraient une épargne nette de l'ordre de 332 k€ avec un maintien des dotations de l'Etat.

Après le financement des investissements prévus en 2025 (restes à réaliser 2024 + investissements 2025), les excédents reportés se situeront autour de 4,6 M€. Ils sont de 4,7 M€ au CA 24. Le BPP 26 laisse apparaître des excédents reportés à un niveau de 4 M€.

Nous avons intégré une phase de décapitalisations qu'il faut maintenant réaliser (cession des bâtiments non indispensables et couteux).

Il nous faut également continuer à travailler sur la compression des charges pour ce qui concerne le fonctionnement afin d'éviter de subir une nouvelle hausse significatives des taux.

Pour le BPP 26, ont été intégrés les investissements de fonctionnement, les restes à réaliser et les investissements prévus au BP 25 et non réalisés.

FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

ÉPARGNE & ANNUITÉ

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

INVESTISSEMENT

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

Achat, personnel, contingent

Épargne de gestion

Recettes fiscales, dotations, services

Solde financiers et exceptionnels

Épargne brute

Amortissement du capital de la dette

Épargne nette

Épargne de gestion

Épargne brute

Épargne nette

Emprunt

FCTVA, subventions

Dépenses d'équipement

Fond de roulement

VUE D'ENSEMBLE en k€

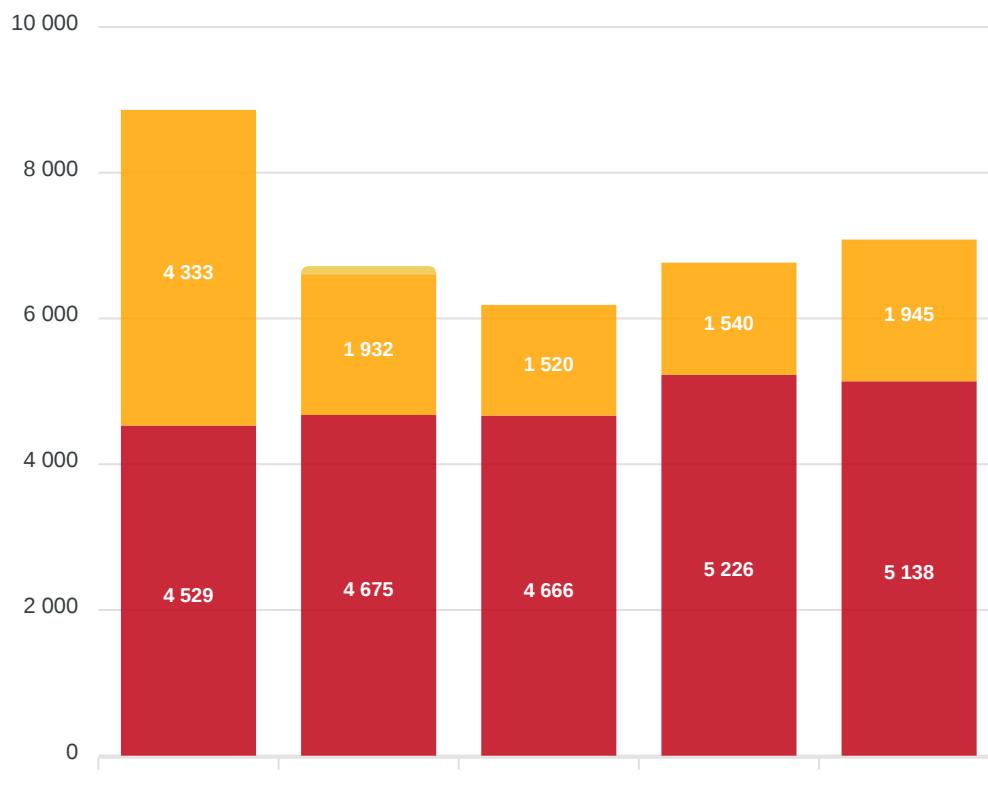
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	4 834,0	5 004,6	5 603,5	5 858,1	5 669,7	4,07 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	4 797,8	4 999,0	5 603,4	5 858,0	5 669,7	4,26 %
dont fiscalité directe locale (R731)	1 229,1	1 323,0	1 758,5	1 818,8	1 820,0	10,31 %
dont dotations & participations (R74)	2 350,3	2 513,2	2 456,3	2 598,6	2 501,0	1,57 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 529,3	4 675,1	4 665,9	5 226,3	5 137,5	3,20 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	4 495,4	4 624,5	4 577,0	5 130,1	5 049,5	2,95 %
dont dépenses de personnel (D012)	2 252,2	2 356,5	2 262,2	2 365,7	2 326,0	0,81 %
ÉPARGNE DE GESTION	302,4	374,5	1 026,4	727,9	620,2	19,67 %
Frais financiers	13,7	50,0	87,3	93,2	85,0	57,90 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	16,0	5,0	-1,5	-3,0	-3,0	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	304,7	329,5	937,6	631,8	532,2	14,96 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	304,7	329,5	937,6	631,8	532,2	14,96 %
Amortissement du capital de la dette	97,1	175,0	221,8	231,0	200,0	19,80 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	207,6	154,4	715,8	400,8	332,2	12,47 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	207,6	154,4	715,8	400,8	332,2	12,47 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 235,8	1 757,0	1 298,4	1 309,0	1 745,0	-19,88 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	725,1	1 334,2	466,0	804,6	860,0	4,36 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 000,0	400,0	1 400,0	0,0	0,0	-100,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 575,4	3 271,4	3 403,0	4 686,4	4 583,3	0,04 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 272,3	3 403,0	4 686,4	4 582,7	4 030,5	5,35 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 435,6	4 060,5	3 838,7	3 608,6	3 608,6	10,33 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



■ Recettes de fonctionnement ■ Recettes d'investissement (hors GAD*) ■ Excédent

■ Dépenses de fonctionnement ■ Dépenses d'investissement (hors GAD*) ■ Déficit

Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (M57)

COMMENTAIRES

Sur le BPP 26, nous avons intégré une baisse des recettes de fonctionnement sous l'effet de :

- Atténuation de charges : lié aux arrêts maladie de longue durée.
- Dotation et participations - 98 k€ : en partie lié au remboursements de fluides liés au solde du contrat Restauval pour 50 k€ sur le CA 25.
- Produits exceptionnels : - 123 k€ : vente des logements de l'ancienne gendarmerie (sur le CA 25).

Notre marge de manœuvre reste très faible sur ces recettes.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

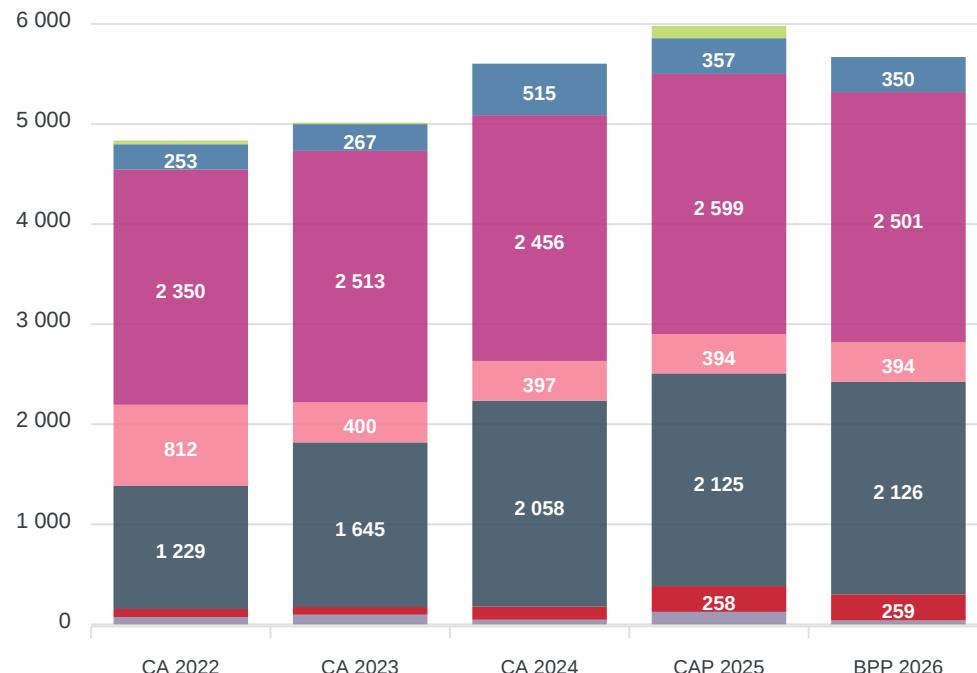
Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-20084812-20260129-2026_002-DE

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Atténuation charges

Autres impôts et taxes (R73 hors 731)

Produits financiers

Produits et services

Dotations et participations

Produits exceptionnels

Fiscalité directe (R731)

Autres produits

Autre recettes

Recettes réelles de fonctionnement en base 100



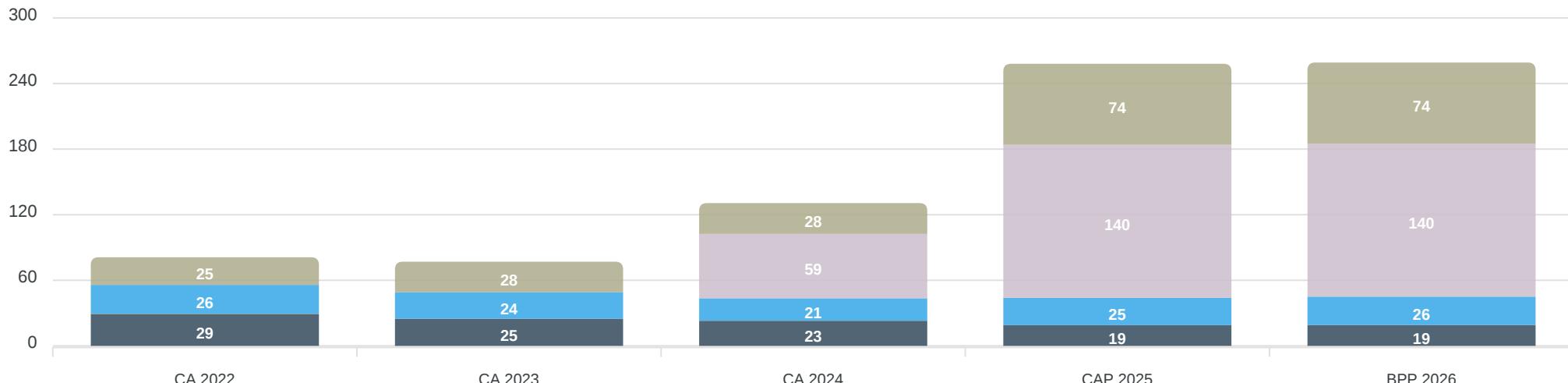
PRODUITS DES SERVICES

COMMENTAIRES

La principale évolution correspond à la reprise en régie des facturations de cantine auprès des parents d'élèves : année pleine sur le CAP 25, projeté à un niveau similaire pour le BPP 26.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Redevance domaine public	29,2 k€	24,8 k€	22,9 k€	18,9 k€	19,0 k€	-10,2 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations culturelles	0,1 k€	0,0 k€	0,1 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Prestations sportives	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations sociales	26,5 k€	24,3 k€	20,5 k€	25,0 k€	26,0 k€	-0,5 %
Prestations scolaires	0,0 k€	0,0 k€	58,9 k€	140,0 k€	140,0 k€	707,1 %
Autres	25,2 k€	27,9 k€	28,2 k€	74,1 k€	74,2 k€	31,0 %

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



Vente de produits finis

Prestations culturelles

Vente de récoltes

Prestations sportives

Redevance domaine public

Prestations sociales

Travaux

Prestations scolaires

Prestations OM

Autres

IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

Les contributions directes sont les principales taxes perçues :

Les transactions immobilières se sont tassées après la phase Covid / inflation influençant directement le montant de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation. Le BPP 26 est basé sur un niveau proche du CAP 25.

La TH, Taxe d'Habitation n'existe plus que partiellement : sur les résidences secondaires (THRS). L'Etat compense dorénavant sans évolution ultérieures par le biais de la TFPB départementale (dans la limite du montant de la Taxe d'habitation "perdue"). La THRS représente environ 130 k€ sur la commune aujourd'hui.

Taux TFPB (Foncier Bâti) : 16,42 % + 20,24% (taux départemental dans la limite de ce qui était perçu via la TH) soit 36,66 %. En attente du coefficient correcteur...

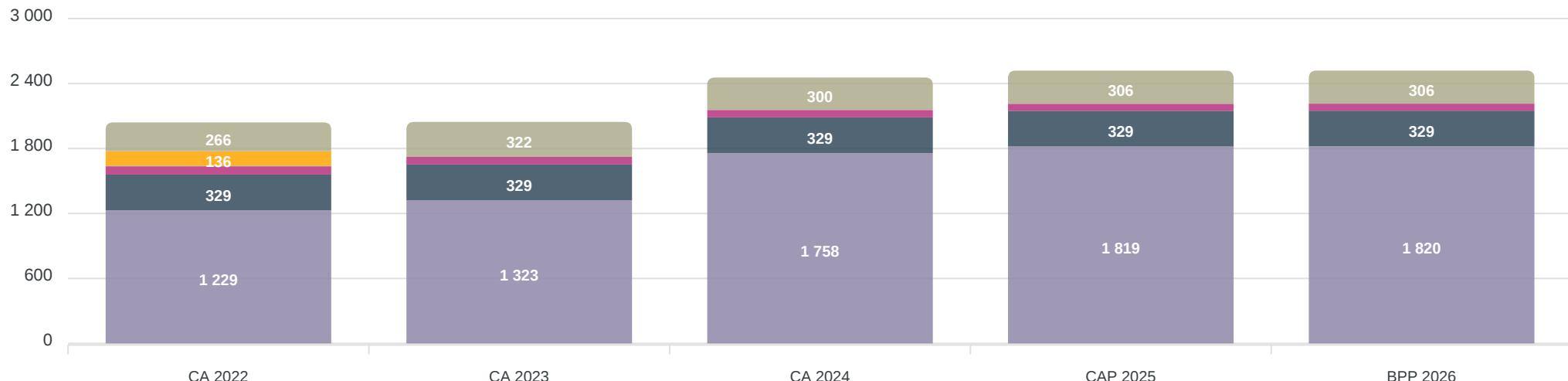
Taux TFPNB (Foncier Non Bâti) : 30,70 %.

A noter qu'au niveau des 3 taux 2025 et malgré la hausse de 20 % en 24 et pour avoir une base de comparaison, notre commune a toujours des taux proches des communes de Mesnil en Ouche, Chambois, Beaumont le Roger, Conches et inférieurs aux communes de Verneuil, Breteuil, St André, Vexin sur Epte, Rugles.

Aucune variation des taux n'a été intégrée dans le BPP 26.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Contributions directes	1 229,1 k€	1 323,0 k€	1 758,5 k€	1 818,8 k€	1 820,0 k€	10,3 %
Autres impôts	0,4 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
AC + DSC	329,2 k€	329,2 k€	329,2 k€	329,0 k€	329,0 k€	-0,0 %
Autre fiscalité reversée	76,4 k€	71,1 k€	68,0 k€	65,0 k€	65,0 k€	-4,0 %
Taxes liées domaine	3,7 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Taxes liées urbanisme & environnement	136,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Taxes liées à la P°	0,0 k€	-				
Taxes liées services	0,0 k€	-				
Autres impôts et taxes autres	266,4 k€	322,1 k€	299,5 k€	306,3 k€	305,5 k€	3,5 %

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



Contributions directes

Taxes liées urbanisme & environnement

Autres impôts

Taxes liées à la P°

AC + DSC

Taxes liées services

Autre fiscalité reversée

Autres impôts et taxes autres

Taxes liées domaine

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

COMMENTAIRES

Depuis 2016, la Dotation Forfaitaire a baissé de 10 k€. L'Etat a accompagné la création des communes nouvelles via la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui augmentent de 515 k€ sur la même période.

Nous prévoyons une baisse de 79 k€ sur le BPP 26, elle a progressé de 157 k€ entre 24 et 25, ça reste notre "marge de sécurité" cependant, nul n'ignore que la situation financière de l'Etat est fragile.

Autres = DNP

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Dotation forfaitaire	874,4 k€	873,1 k€	869,7 k€	868,3 k€	860,0 k€	-0,4 %
DSR + DSU	849,9 k€	951,9 k€	1 040,6 k€	1 178,5 k€	1 100,0 k€	6,7 %
FCTVA	11,3 k€	7,0 k€	5,5 k€	7,0 k€	7,0 k€	-11,4 %
Participations	14,8 k€	7,3 k€	22,4 k€	15,0 k€	15,0 k€	0,4 %
Compensations	419,2 k€	505,7 k€	363,2 k€	354,0 k€	354,0 k€	-4,1 %
Autres	180,7 k€	168,2 k€	154,9 k€	175,8 k€	165,0 k€	-2,2 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

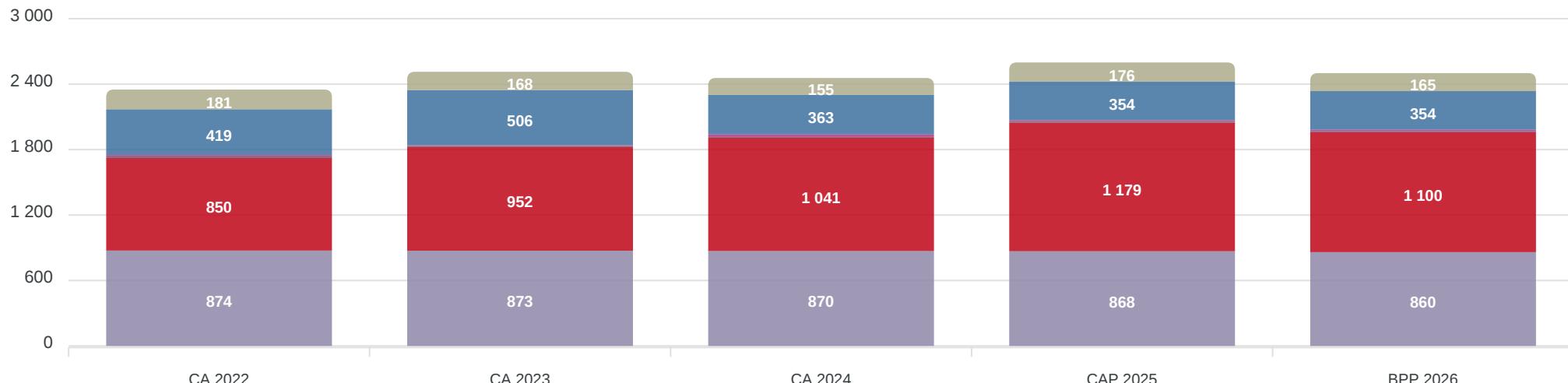
Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

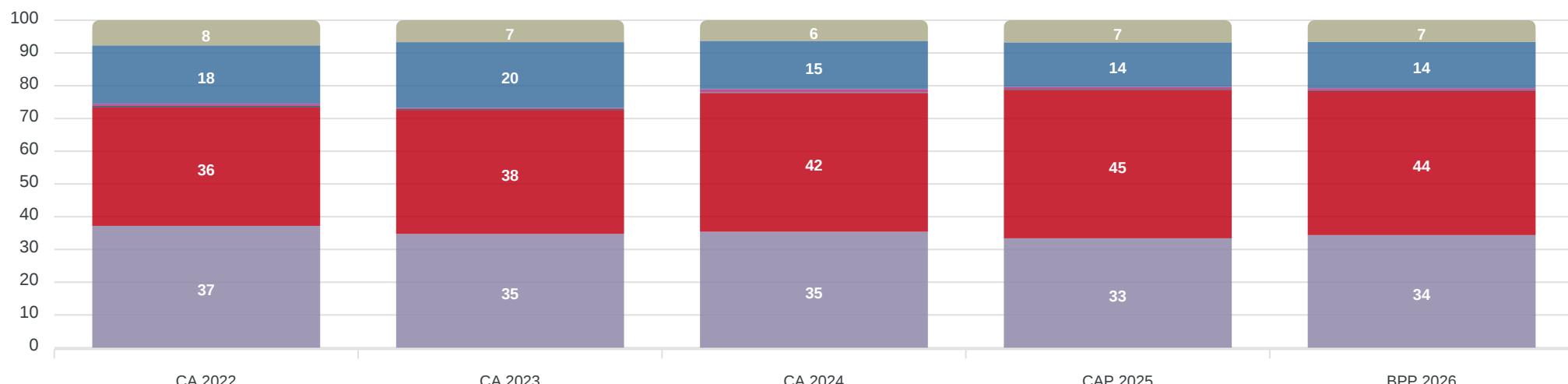
ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE

local
nova
S²LO

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



Dotation forfaitaire

Compensations

DSR + DSU

Autres

FCTVA

Participations

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5,1 M€ pour le BPP 26 contre 5,2 M€ réalisés sur la CAP 25.

Nous prévoyons un maintien de l'effort sur les charges de fonctionnement.

Les charges de personnel sont contenues à la hausse ce qui correspond à la hausse des cotisations patronales, l'évolution normale de promotion et la réintégration des postes de management manquants. Il n'est pas prévu de renforcement d'effectif ou de création de services.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Charges générales	1 423,8 k€	1 367,2 k€	1 439,7 k€	1 839,0 k€	1 872,0 k€	7,1 %
Dépenses personnel	2 252,2 k€	2 356,5 k€	2 262,2 k€	2 365,7 k€	2 326,0 k€	0,8 %
Autres charges	643,2 k€	724,5 k€	700,1 k€	750,6 k€	675,1 k€	1,2 %
Atténuation produits	176,2 k€	176,4 k€	174,9 k€	174,9 k€	176,5 k€	0,0 %
Charges financières	13,7 k€	50,0 k€	87,3 k€	93,2 k€	85,0 k€	57,9 %
Charges exceptionnelles	20,1 k€	0,1 k€	1,6 k€	2,0 k€	2,0 k€	-43,9 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,5 k€	0,0 k€	1,0 k€	1,0 k€	-

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

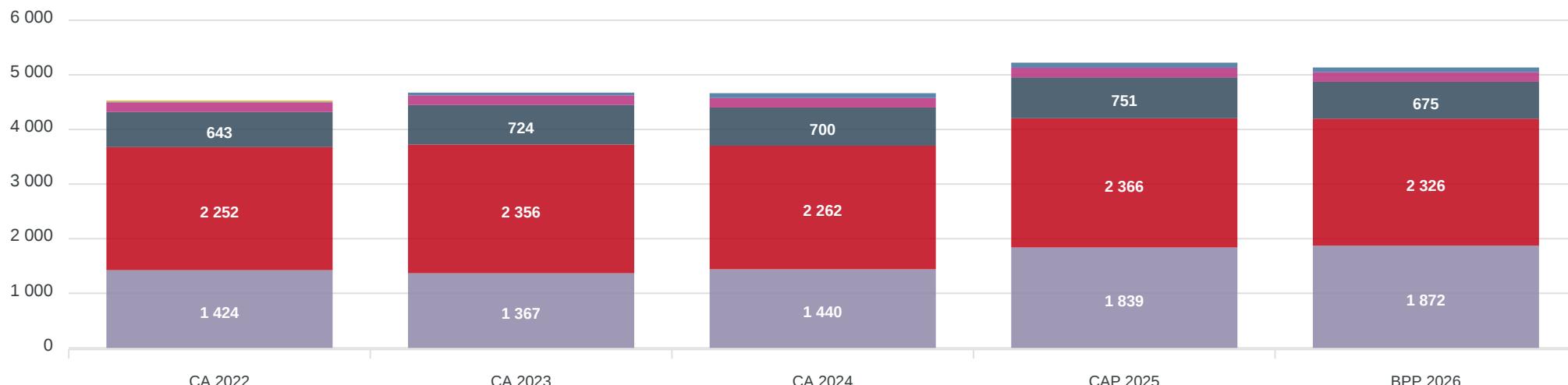
Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE

local
nova
S²LO

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



Charges générales

Charges financières

Dépenses personnel

Charges exceptionnelles

Autres charges

Autres dépenses et imprévues

Atténuation produits

CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

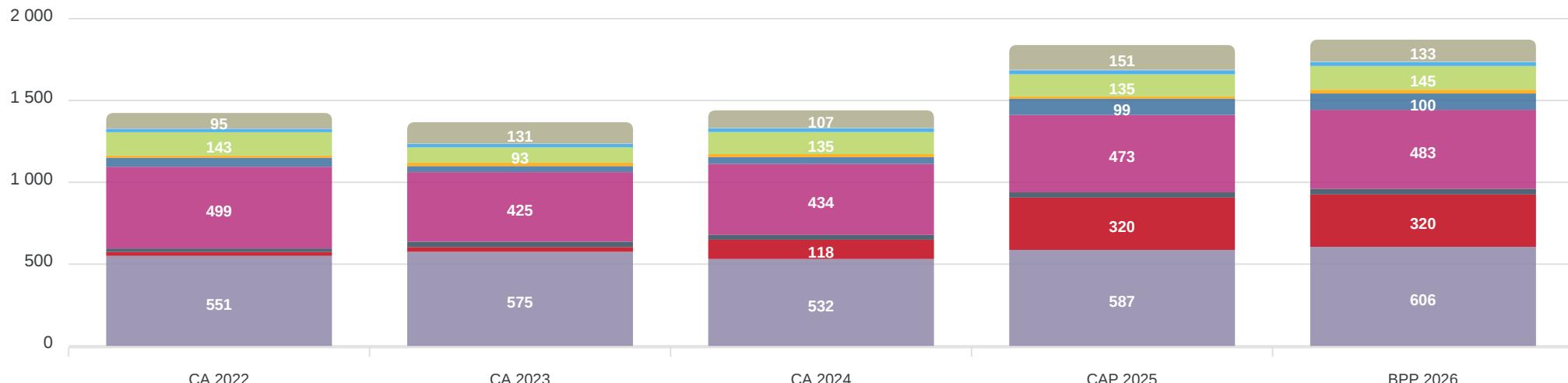
Les charges à caractère général sont liées au bon fonctionnement des services et aux choix politiques sur la façons dont sont "portés" les services à la population.

Ces charges sont stabilisées à une hausse de 2 %.

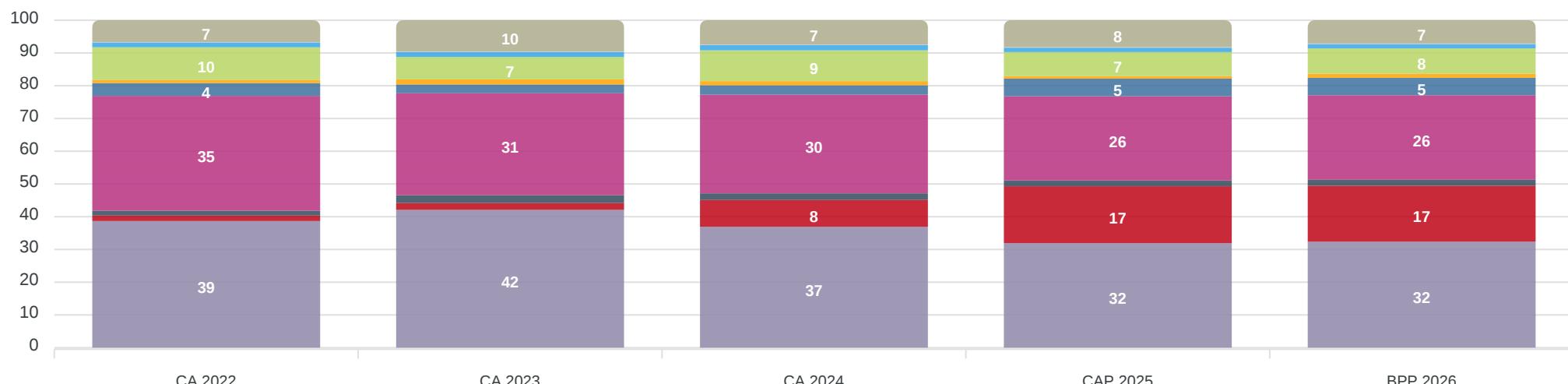
Nous n'avons pas intégré de changement particuliers comme la gestion en régie de la cantine, la hausse de l'assurance ou encore les transferts entre régie et prestation comme c'était le cas l'an passé.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Achats de fournitures	550,6 k€	575,4 k€	531,5 k€	586,8 k€	605,9 k€	2,4 %
Contrat de prestations	23,9 k€	28,7 k€	117,8 k€	320,0 k€	320,0 k€	91,3 %
Locations	21,1 k€	32,8 k€	29,3 k€	32,0 k€	34,0 k€	12,7 %
Entretien	499,1 k€	425,2 k€	433,8 k€	473,0 k€	483,0 k€	-0,8 %
Assurance	55,6 k€	36,9 k€	41,3 k€	99,3 k€	100,0 k€	15,8 %
Honoraires	13,4 k€	21,2 k€	18,3 k€	14,1 k€	23,0 k€	14,4 %
Publicité et Relat° Pub	142,7 k€	93,5 k€	135,3 k€	135,0 k€	145,0 k€	0,4 %
Transport	20,9 k€	20,3 k€	23,5 k€	24,7 k€	24,7 k€	4,3 %
Réceptions	1,9 k€	2,3 k€	2,3 k€	3,0 k€	3,0 k€	12,4 %
Autres dépenses	94,7 k€	130,8 k€	106,7 k€	151,1 k€	133,3 k€	8,9 %

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



Achats de fournitures

Honoraires

Contrat de prestations

Publicité et Relat° Pub

Locations

Transport

Entretien

Réceptions

Assurance

Autres

DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Point stratégique de l'organisation de la commune nouvelle avec la création de nouveaux services et de nouvelles fonctions.

Poste relativement stabilisé depuis 2022 puisqu'on peut constater une hausse de 3 % sur le BPP 26 par rapport au CA 22.

Il est la principale dépense de notre collectivité puisqu'il correspond à 45 % de nos dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, l'organigramme correspond aux besoins de notre collectivité.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Rémunérations titulaires	1 177,3 k€	1 263,2 k€	1 236,3 k€	1 191,0 k€	1 252,0 k€	1,6 %
Non titulaires	254,2 k€	218,2 k€	208,1 k€	273,9 k€	275,0 k€	2,0 %
Vacances	0,0 k€	-				
Insertions	11,6 k€	12,1 k€	12,4 k€	13,0 k€	13,0 k€	2,9 %
Sécurité sociale	599,9 k€	654,2 k€	646,4 k€	727,8 k€	636,1 k€	1,5 %
Autres	209,2 k€	208,8 k€	159,1 k€	160,0 k€	149,9 k€	-8,0 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE

Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



Rémunérations titulaires

Sécurité sociale

Non titulaires

Autres

Vacations

Insertions

CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

COMMENTAIRES

Ce sont les autres charges de gestion courantes. Nous les prévoyons en baisse sur le BPP 26 du fait du solde de notre "DSP Restauval" en 25 (Autres). Nous y retrouvons les subventions aux associations, les indemnités des élus, notre participation au SICRI, à l'OGEC et au SDIS.

Subventions publiques = CCAS.

Subventions privées = associations => Une partie dont MJC est gérée en commun avec les communes de notre ex CCPD.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Déficit BA	0,0 k€	-				
Frais de mission	125,1 k€	128,3 k€	129,8 k€	130,8 k€	139,6 k€	2,8 %
Pertes	0,0 k€	3,7 k€	1,8 k€	1,0 k€	3,0 k€	-
Contingents	275,4 k€	315,4 k€	301,6 k€	292,9 k€	313,0 k€	3,3 %
Subventions publiques	28,0 k€	20,0 k€	20,0 k€	20,0 k€	20,0 k€	-8,1 %
Subventions privées	123,8 k€	166,7 k€	168,5 k€	170,0 k€	180,0 k€	9,8 %
Autres	91,0 k€	90,4 k€	78,5 k€	136,0 k€	19,5 k€	-32,0 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

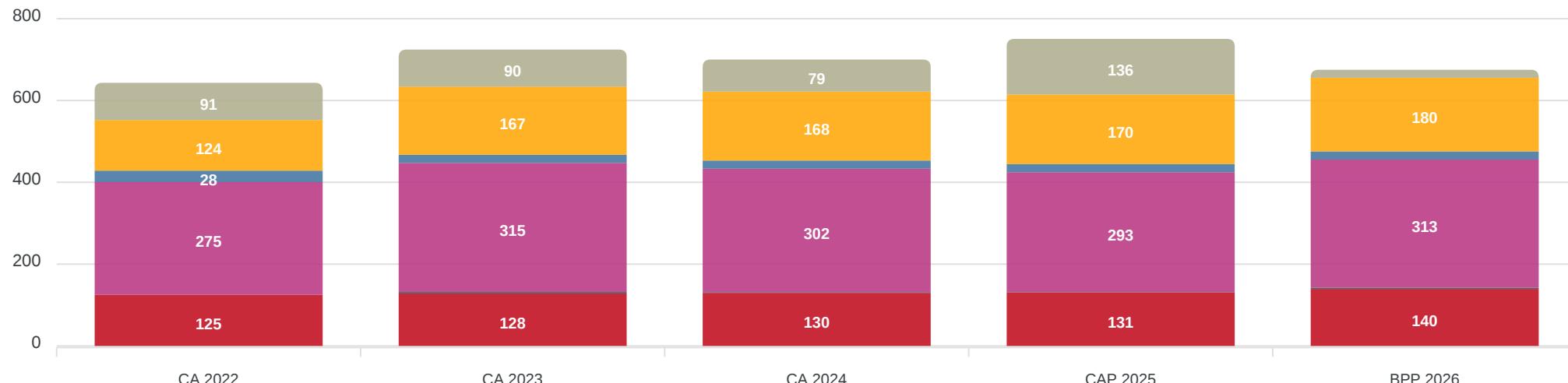
Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE

local
nova
S²LO

Dépenses réelles en k€



Dépenses réelles en base 100



Déficit BA

Subventions publiques

Frais de mission

Subventions privées

Pertes

Autres

Contingents

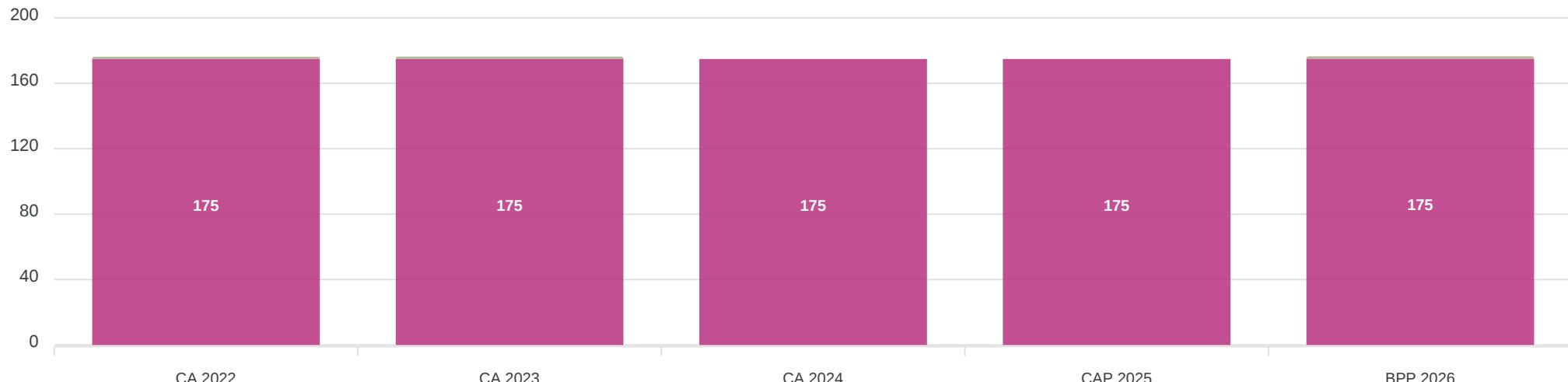
ATTÉNUATION DE PRODUITS

COMMENTAIRES

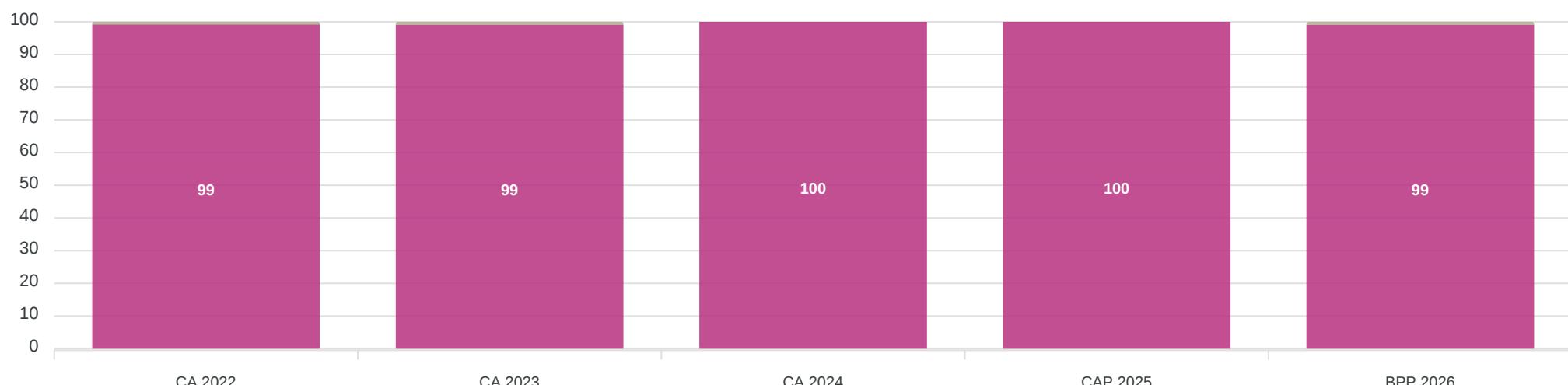
Il s'agit du FNGIR qui n'a pas changé depuis sa mise en place.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
SRU	0,0 k€	-				
Logements vacants	0,0 k€	-				
AC & DSC	0,0 k€	-				
FNGIR	174,9 k€	174,9 k€	174,9 k€	174,9 k€	175,0 k€	0,0 %
FSRIF	0,0 k€	-				
FPIC	0,0 k€	-				
Autres	1,4 k€	1,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	1,5 k€	2,3 %

Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



SRU
 FSRIF

Logements vacants
 FPIC

Locations
 Autres

FNGIR

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Les recettes d'investissement sont constituées de la réception des subventions (souvent en décalage de millésime), de la récupération de TVA (en décalage de millésime pour les investissements de fin d'année) et des emprunts (décision de réaliser des emprunts sur des investissements structurants uniquement).

A noter la réception de l'emprunt concernant le nouveau local pour nos services techniques sur le CA 24 alors que cet investissement n'est pas encore réalisé (fixation du taux).

Sur le BPP 26, nous n'avons intégré que la TVA liée aux investissements en dépense et la vente de biens.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
FCTVA	541,3 k€	376,2 k€	107,5 k€	66,2 k€	540,0 k€	-0,1 %
Subventions recues	148,0 k€	916,4 k€	317,6 k€	606,9 k€	0,0 k€	-100,0 %
Produits de cessions	1,3 k€	9,3 k€	0,0 k€	123,3 k€	270,0 k€	278,2 %
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	2 000,5 k€	403,7 k€	1 404,9 k€	0,0 k€	5,0 k€	-77,6 %
Autres recettes	34,1 k€	28,5 k€	36,0 k€	8,1 k€	45,0 k€	7,2 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

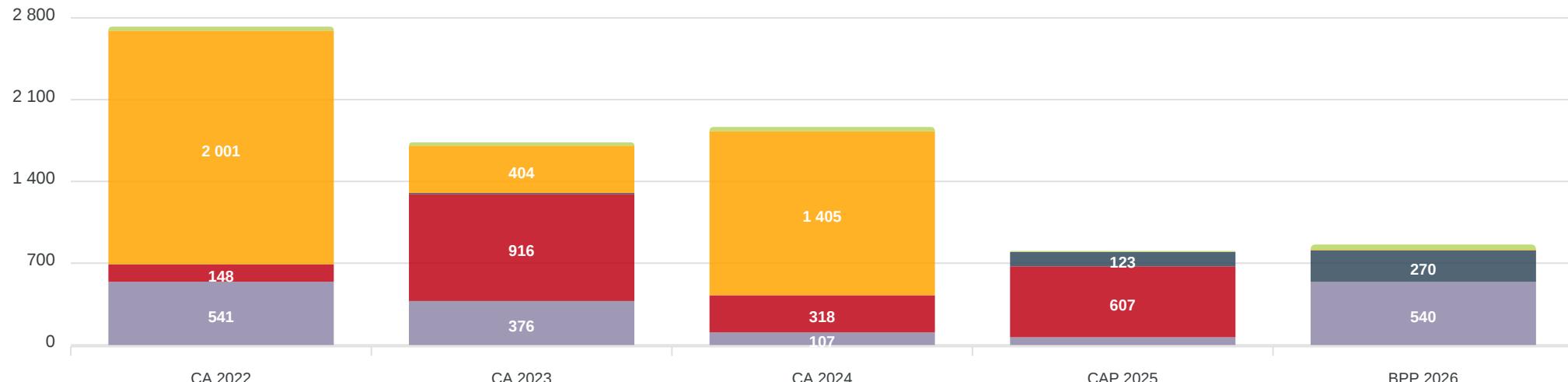
Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

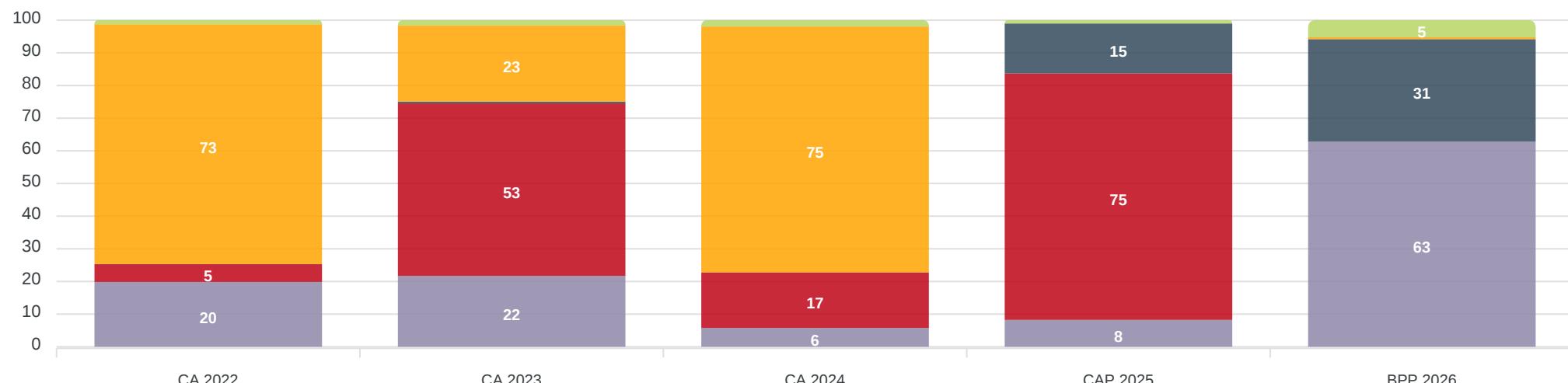
ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE

local
nova
S²LO

Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



FCTVA

Autres Immo financières

Subventions recues

Emprunt

Produits de cessions

Autres recettes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses d'investissement sont liées à des investissements de fonctionnement pour nos services et des investissements plus structurants pour notre commune (immobilier, voirie, ...).

On trouve aussi nos remboursements d'emprunt en capital qui ont fortement augmenté depuis les emprunts "gendarmerie et local des services techniques".

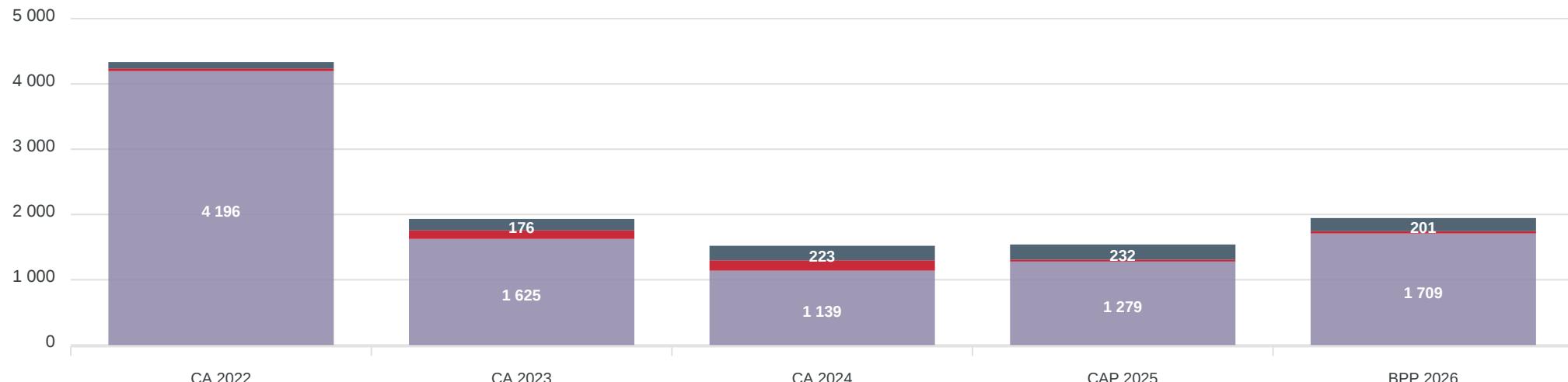
Il nous reste à minima la défense incendie à continuer de gérer dans les investissements structurants subis...

Dans les projets d'investissement de 26, nous avons retenu :

- Construction de notre EST (Espace des Services Techniques).
- Défense incendie.
- Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux.
- Aménagement aire de camping car.
- Finalisation des mises en 0 phyto des cimetières.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Dépenses d'équipement brut	4 196,1 k€	1 625,3 k€	1 139,0 k€	1 278,9 k€	1 709,0 k€	-20,1 %
Subventions versées	39,2 k€	131,1 k€	158,5 k€	29,4 k€	35,0 k€	-2,8 %
Remboursement d'emprunt	97,6 k€	175,6 k€	222,7 k€	231,6 k€	201,0 k€	19,8 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	-				
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	-				

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



Dépenses d'équipement brut

Dépenses imprévues

Subventions versées

Autres dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunt

DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

Nous pouvons observer une forte hausse de l'endettement choisi par la collectivité pour financer la nouvelle gendarmerie et l'E.S.T.

Sur le CA 23, notre désendettement était de 12 ans, grâce à la hausse des taux, notre désendettement serait de 6 ans sur le CAP 25 ce qui est un très bon niveau.

Principaux ratios

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Taux d'amortissement	4,0 %	4,3 %	5,8 %	6,4 %	5,5 %	8,6 %
Taux d'endettement	50,4 %	81,0 %	68,5 %	60,3 %	63,6 %	6,0 %

Opérations sur dette

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

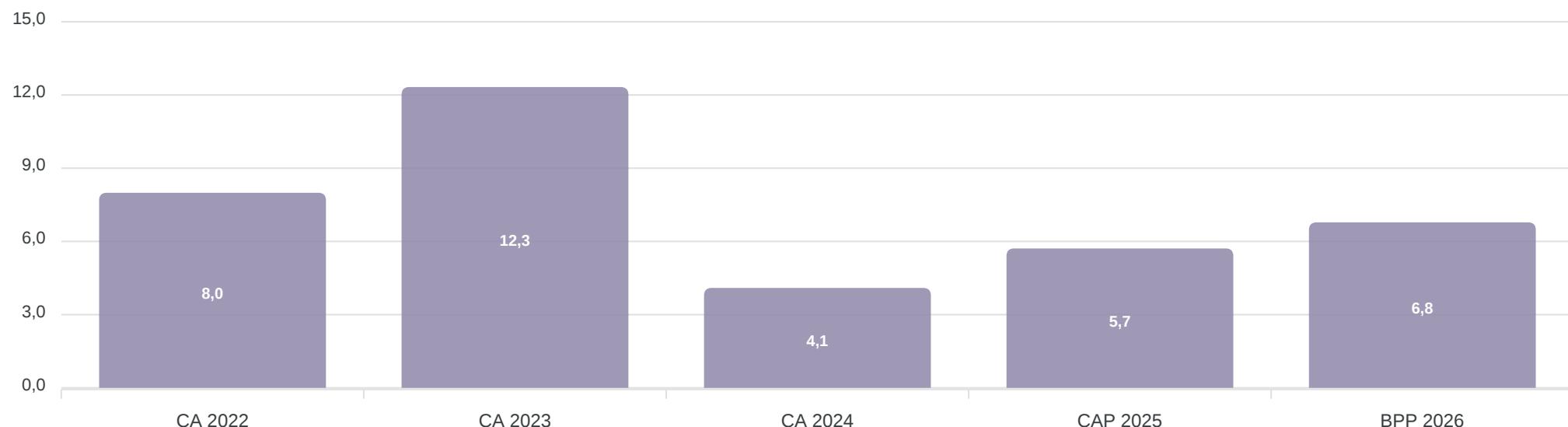
ID : 027-200084812-20260129-2026_002-DE



Endettement en k€



Désendettement en année(s)



ÉPARGNE ET FINANCEMENT

COMMENTAIRES

L'épargne nette était de 208 k€ en 2022, 154 k€ en 2023, 716 k€ en 2024 et 401 k€ en 2025. Si nous voulons maintenir une capacité d'autofinancement de nos investissements, il faut maintenir une épargne nette de l'ordre au minimum de 400 k€.

Soldes d'épargne



	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	Évo.
Epargne de gestion	302,4 k€	374,5 k€	1 026,4 k€	727,9 k€	620,2 k€	19,7 %
Epargne brute	304,7 k€	329,5 k€	937,6 k€	631,8 k€	532,2 k€	15,0 %
Epargne nette	207,6 k€	154,4 k€	715,8 k€	400,8 k€	332,2 k€	12,5 %

Mode de financement



	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BPP 2026	Évo.
Epargne brute	304,7 k€	329,5 k€	937,6 k€	631,8 k€	532,2 k€	15,0 %
Recettes d'investissement	724,6 k€	1 330,5 k€	461,1 k€	804,6 k€	855,0 k€	4,2 %
Solde de dette	1 902,9 k€	225,0 k€	1 178,2 k€	-231,0 k€	-200,0 k€	-



localnova

Adresse

7 rue Levat
34 000 Montpellier
France

Tél. + 33 (0) 9 72 29 39 33

Email. [cliquez-ici](#)

Le portail de l'innovation budgétaire
et financière des collectivités locales.
localnova.fr